

Revalorisation IFSE (effet au 01/01/2019)

ADJAENES +5%

Groupe	Fonctions	Grade	Montant actuel	Montant revalorisé
2	- Gestionnaire de personnel, financier, de moyens... - Secrétariat - Fonction d'accueil - Secrétariat d'administration ou d'intendance - Agent de gestion	ADJAENES	247,84 €	260,23 €
1	- Régisseur d'avances et/ou de recettes - Secrétariat Recteur, DASEN, Secrétariat général, cabinet	ADJAENES	256,17 €	268,98 €

SAENES + 4%

Services académiques

Groupe	Fonctions	Grade	Montant actuel	Montant revalorisé
3	- Gestionnaire (formation, financier, de personnel, ...) - Secrétariat	SAENES CN	414,50 €	431,08 €
2	- Gestionnaire adjointe au chef de bureau - Secrétariat de commissions - Gestionnaire de sujets - Gestionnaire de moyens - Responsable de gestion DAF - Secrétariat particulier (recteur, SGA, DASEN, cabinet)	SAENES CN	437,50 €	455,00 €
1	- Responsable de gestion collective avec encadrement - Chef de bureau	SAENES CN	459,50 €	477,88 €

EPLÉ Non logé

Groupe	Fonctions	Grade	Montant actuel	Montant revalorisé
3	- Secrétariat d'administration ou d'intendance - Chargé de gestion ou comptabilité	SAENES CN	414,50 €	431,08 €
1	- Adjoint gestionnaire	SAENES CN	459,50 €	477,88 €

AAE + 3%

Services académiques

Groupe	Fonctions	Grade	Montant actuel	Montant revalorisé
4	- Chargé de gestion	AAE	500,00 €	515,00 €
3	- Chef de bureau DSDEN	AAE	629,00 €	663,32 €
2	- Chef de bureau rectorat, Chef de division DSDEN	AAE	661,00 €	692,16 €
1	- Chef de division Rectorat			

EPLÉ Non logé

Groupe	Fonctions	Grade	Montant actuel	Montant revalorisé
4	- Chargé d'administration ou de comptabilité	AAE	500,00 €	515,00 €
3	- Agent comptable d'un regroupement de moins de 3 EPLÉ - Adjoint gestionnaire (catégories financières 1,2 et3) - Fondé de pouvoir	AAE	644,00 €	663,32 €
2	- Agent comptable d'un regroupement de 3 à 6 EPLÉ - Adjoint gestionnaire (catégorie financière 4)	AAE	672,00 €	692,16 €
1	- Agent comptable d'un regroupement > ou = à 7 EPLÉ			

C'est sur cette base revalorisée (montants mensuels bruts) que s'appliquera désormais **le forfait de changement de grade** suivant à compter du 01/01/2020.

Catégorie C : 300 €/an

Catégorie B : 400 €/an

Catégorie A : 500 €/an